



# Et si on rendait la crèche obligatoire?

**GRANGENEUVE** • *Quelque 120 participants se sont retrouvés samedi pour la deuxième édition des Assises fribourgeoises de l'accueil de la petite enfance. Chercheurs et politiciens y ont croisé le fer.*

**PHILIPPE CASTELLA**

Après l'école obligatoire et bientôt la deuxième année d'école enfantine, la crèche sera-t-elle un jour un passage obligé pour tous les enfants? Telle est l'idée quelque peu provocatrice développée par Vanessa Reinwand, maître assistante en pédagogie à l'Université de Fribourg. Elle s'exprimait dans le cadre des deuxièmes Assises fribourgeoises de l'accueil de la petite enfance, qui se tenaient samedi à Grangeneuve.

Cette journée de réflexion était placée autour du thème: «Egalité des chances dès la petite enfance: utopie ou droit fondamental?» Elle a réuni près de 120 participants, un public quasi exclusivement féminin, formé de professionnels de la branche.

## Obligatoire et gratuite

En fin d'après-midi, une table ronde a réuni les trois intervenants de la journée, Vanessa Reinwand, Heidi Simoni, directrice de l'Institut Marie Meierhofer pour l'enfant à Zurich, et Philipp Jaffé, directeur de l'institut universitaire Kurt Böschi. A leurs côtés se trouvaient deux politiciens aux idées diamétralement opposées sur la question – et sur beaucoup d'autres d'ailleurs: le président du Parti socialiste suisse Christian Levrat et la présidente de l'UDC fribourgeoise Gilberte Demont.

Vanessa Reinwand s'est faite l'apôtre de la fréquentation obligatoire de la crèche par tous les enfants et de prestations gratuites offertes par l'Etat, comme c'est le cas pour l'école. Encore plus provocateur, Philipp Jaffé écorne l'idée de la primauté aux parents dans l'éducation des enfants. «Il y a une professionnalisation des compétences à transmettre aux enfants que de loin pas tous les parents remplissent», justifie-t-il.

Plus modérée, Heidi Simoni consent à une liberté de choix d'envoyer ou non les petits enfants dans les structures d'accueil. Mais encore faudrait-il selon elle que cette liberté de choix existe, lançant un appel du pied au monde politique.

Christian Levrat le reconnaît: «On en est encore à la préhistoire de ce débat. On est très loin d'un consensus politique sur la question.» Pour lui, l'objectif est de «remettre en marche l'ascenseur social». Le socialiste se désole de constater qu'un enfant dont les parents ont fait des études universitaires a sept fois plus de chances de faire lui-même un cursus universitaire que si ses parents ont suivi la voie de l'apprentissage.

## Très loin d'un consensus

Pour lui, le développement des structures d'accueil est un des remèdes à ce problème, diverses études internationales démontrant que plus un enfant est intégré tôt dans le système éducatif, moins il rencontre de difficultés tout au long de son cursus de formation. S'y ajoute, toujours selon Christian Levrat, l'intérêt qu'a la société à ce qu'un maximum de femmes soient sur le marché du travail.

Sur ce dernier point, Gilberte Demont le rejoint en partie. «L'UDC ne voit pas les femmes à la maison derrière leur fourneau», a-t-elle lancé. Mais elle milite pour une liberté de choix et pour une responsabilisation des parents. Selon elle, le développement des structures d'accueil ne doit pas passer par une politique étatique de l'arrosoir.

## Troisième édition en 2011

A défaut de mettre d'accord les intervenants, cette journée a réjoui ses organisateurs. Président de l'Association des assises de l'accueil de la petite enfance, Pascal Kaempfen se dit «très satisfait» de cette deuxième édition tant par la qualité des interventions que par une participation à la hausse. «L'an passé, l'accent avait été mis davantage sur les aspects pédagogiques, cette année plus sur les aspects politiques et économiques», explique-t-il.

Et la troisième édition? Comme l'an prochain se tiendront à peu près à la même période les Assises du social, la manifestation devrait trouver à l'avenir un rythme biennal. Rendez-vous est pris au printemps 2011. |



Et si la crèche devenait un point de passage aussi obligatoire que l'école? ALDO ELLENA-A

## Projet de loi en consultation à l'automne

**Le débat sur les structures** d'accueil de la petite enfance promet de prendre une tournure plus politique dans le canton de Fribourg. Un projet de loi cantonale devrait être mis en consultation cet automne, a annoncé samedi dans son allocution d'ouverture la conseillère d'Etat Anne-Claude Demierre.

«Notre pays a encore beaucoup à faire en matière d'accueil extrafamilial et parascolaire», a reconnu la directrice de la Santé et des affaires sociales. Avant d'ajouter qu'il «manquerait en Suisse 120 000 places d'accueil pour nos enfants selon les dernières estimations».

La situation fribourgeoise n'est guère réjouissante non plus. Le canton dispose certes de 41 crèches, 16 structures de type garderies, 59 structures de type ateliers, groupes de jeux, 77 écoles maternelles et de 9 associations d'accueil familial de jours. Les 1070 places disponibles dans les

crèches permettent d'accueillir environ 2780 enfants.

Mais cela ne suffit de loin pas à couvrir les besoins. Afin de les évaluer, l'Etat de Fribourg a commandé une étude sur la question. Selon les premiers chiffres à disposition, la couverture des besoins en place d'accueil ne serait que de 58% en moyenne cantonale. Et d'un district à l'autre, cela peut varier de 91% à seulement... 18%.

**La principale pierre** d'achoppement du futur projet de loi sera, sans surprise, la question du financement. Actuellement, l'engagement de l'Etat dans ce domaine est marginal, quelque 100 000 fr. par an en faveur de la formation des animatrices. Quant à l'engagement des communes, il est à bien plaisir et peut varier énormément d'une structure d'accueil à l'autre. Cela signifie, pour les parents, un coût très

variable, avec ici des prix identiques pour tout le monde, là en fonction du revenu.

La future loi devrait mettre un peu d'ordre dans ce capharnaüm. C'est ce que demande d'ailleurs la nouvelle Constitution fribourgeoise (art. 60 al. 3). Restera à fixer la participation financière de l'Etat. Un rapport sur la politique familiale recommandait en 2004 un partage équitable entre l'Etat, les communes et les familles, à raison d'un tiers chacun. Le coût global des structures d'accueil de la petite enfance dans le canton de Fribourg étant d'environ 40 millions de francs par an, ce modèle représenterait une charge de 10 à 15 mio pour l'Etat, estime Stéphane Quéru, chef du Service de l'enfance et de la jeunesse.

Pour sûr, la question promet des débats politiques animés. Selon le calendrier prévu, la loi devrait entrer en vigueur début 2011, a encore indiqué Anne-Claude Demierre. PHC